



**FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE – ALPES**

**5ème RALLYE REGIONAL VHC
DE LA HAUTE VALLEE D'AZERGUES**

CHAMPIONNAT DES RALLYES VHC 2026 LIGUE RHONE-ALPES
COUPE DE France VHC DES RALLYES 2026

20 et 21 FEVRIER 2026

ORGANISE PAR L'ASA CENTAURE

Avec le concours des communes de LAMURE-SUR-AZERGUES – SAINT VINCENT DE REINS
SAINT BONNET LE TRONCY - GRANDRIS - MEAUX LA MONTAGNE - SAINT NIZIER D'AZERGUES
CLAVEISOLLES - LE PERREON - VAUX EN BEAUJOLAIS

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ASA CENTAURE - 15 Rue de la Mairie - 69210 LENTILLY

Tél. : 06.12.54.30.08

Site Internet : www.asacentaure.com

Email : contact@asacentaure.com

5ème RALLYE REGIONAL VHC DE LA HAUTE VALLEE D'AZERGUES

20 ET 21 FEVRIER 2026

Le 5ème Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition de la Haute Vallée d'Azergues reprend l'intégralité de la règlementation du 5ème Rallye Régional Moderne de la Haute Vallée d'Azergues. Ce règlement particulier complète : le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional de support.

Excepté pour les vérifications administratives et techniques :

Observations : pas de vérifications administratives et techniques le samedi 21/02/2026.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CENTAURE organise le 5ème Rallye régional VHC de la Haute Vallée d'Azergues en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 1^{er} décembre 2025 sous le numéro R3 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 12 en date du 1^{er} décembre 2025

Comité d'Organisation

ASA CENTAURE

Secrétariat du Rallye - Adresse : ASA CENTAURE – 15 rue de la Mairie – 69210 LENTILLY

Téléphone : 06.12.54.30.08

Mail : contact@asacentaure.com - Site Internet : asacentaure.com

Permanence du Rallye (PC) : Salle PLURALISTE de Lamure-sur-Azergues – 69870

1.1P. OFFICIELS

Idem Rallye Régional de support

Directeur de Course Délégué V.H.C./V.H.R.S-VMRS. M. Daniel VERNET - Licence n° 147321

C. R. A. C. – V.H.C./V.H.R.S.-V.M.R.S. Mme Isabelle THOUVENIN - Licence n° 3295

Commissaire Technique responsable VHC /VHRS M. Jean Claude CARRE - Licence n° 13049

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le Rallye Régional fait office pour le Rallye VHC.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye HAUTE VALLEE D'AZERGUES VHC compte pour :

- Le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue Rhône Alpes 2026
- Coupe de France des Rallyes VHC 2026, sous réserve de la parution des règles FFSA 2026 avec définition du type d'épreuve en accord avec l'épreuve objet du texte.

1.3P. VERIFICATIONS

Lors des reconnaissances, il sera remis aux équipages les stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, au local identifié **ASA CENTAURE – 748 rue Centrale à LAMURE S/AZERGUES** :

Les horaires de convocation aux vérifications seront consultables sur le site : **asacentaure.com**.

Vérifications Administratives :

Le vendredi 20 février 2026 de 16 h 00 à 20 h 30 – Lieu : Salle PLURALISTE de Lamure-sur-Azergues.

Les pilotes et les copilotes doivent se présenter **en personne** avec les originaux **ET avec les photocopies** des documents suivants :

- carte d'identité ou passeport
- permis de conduire
- licence sportive annuelle (sauf si vous utilisez un TP, vous devez effectuer les démarches sur le site de la FFSA 2 jours avant les vérifications administratives)
- passeport technique et la fiche d'homologation de leur véhicule, à emmener aux vérifications techniques
- fiche de prêt de véhicule si le véhicule n'appartient pas à l'équipage. (le loueur ou prêteur ne peut se présenter à la place des concurrents)

Vérifications Techniques :

Le vendredi 20 février 2026 de 16 h 15 à 20 h 45 – Lieu : Garage du Gravier (Agent PEUGEOT) - 87 Impasse des Pompiers à Lamure s/Azergues.

*Il n'y aura pas de vérifications **exceptionnelles** le samedi*

Bien vous munir du Passeport technique et de la Fiche d'homologation

A l'issue des vérifications techniques, la liste des autorisés à prendre le départ sera affichée (voie électronique) après validation par le Collège des Commissaires Sportifs.

Lieu : Salle Pluraliste de Lamure-sur-Azergues

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage RONZON – RD 385 – Lamure-sur-Azergues

Taux Horaire de la main d'œuvre : 60 €.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de la Haute Vallée d'Azergues doit effectuer son engagement sur internet avec 2 possibilités différentes, en remplissant le formulaire de demande d'engagement :

1/ (*de préférence*) **sur le site internet de la FFSA** : <https://engagement.ffsa.org>. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de retourner le bulletin d'engagement FFSA au format papier par voie postale.

Il vous faudra signer celui que nous aurons imprimé lors des vérifications administratives.

2/ **sur le site de l'ASA Centaure** : asacentaure.com. Il faudra remplir le formulaire. Il vous faudra signer le bulletin d'engagement FFSA que l'organisateur aura imprimé pour les vérifications administratives.

Dans les 2 cas, la demande d'engagement doit nous parvenir au plus tard le **jeudi 12 février 2026 à minuit**.

3.1.6P. Les frais d'engagement peuvent être réglés de 2 manières différentes :

1/ Par **virement bancaire**, dont l'IBAN est le suivant et en indiquant le nom de l'équipage dans le libellé du virement :

IBAN : FR76 3000 3024 4700 0500 3385 913

BIC : SOGEFRPP

Ensuite, bien envoyer une copie de l'opération bancaire (copie d'écran ou reçu) pour le pointage de notre comptabilité, à l'adresse email : engagement@asagentaure.com

2/ Par **chèque** à l'ordre de : **ASA Centaure**. Il faut l'adresser au plus vite (attention aux délais de la Poste) à l'adresse suivante : ASA Centaure, 15 rue de la Mairie, 69210 Lentilly. Merci de bien préciser vos noms/prénoms/voiture avec le chèque.

Les règlements éventuels en espèces (lors des vérifications) ne pourront se faire qu'en substitution d'un chèque envoyé précédemment dans les délais précisés ci-dessus.

Tout engagement reçu sans règlement des droits d'inscription ne sera pas pris en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures toutes catégories confondues (Moderne – VHC-VHRS-VMRS).

Si à la date de clôture des engagements, le nombre d'inscrits enregistrés est inférieur à 70 (toutes catégories confondues), les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **320 €**
- prix spécial équipage 100 % ASA CENTAURE : **280 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **640 €**

Le repas du vendredi soir sera offert à chaque équipage (2 personnes).

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pas pu se présenter au départ de l'épreuve. La retenue sera de :

- 30 % pour les demandes reçues 8 jours avant le départ du rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Groupe A, Groupes 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VEHICULES AUTORISES

Conforme au règlement standard des rallyes V.H.C. FFSA.

Sont admises les voitures :

- des périodes E à J2 (1947-1992), période K sous réserve de la parution des règles FFSA 2026 en accord avec l'épreuve objet. ; possédant un passeport technique historique (PTH - PTN),
- du Groupe Rallye Classic de Compétition.

4.2P. PNEUMATIQUES

Règlementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Se référer au règlement particulier du Rallye Régional de support.

Mise en place le vendredi 20 février 2026 (pour ceux qui souhaitent s'installer sur les parkings des entreprises seulement à partir de 17 h 30 (fin de l'activité dans la Z.I.)).

L'équipage est responsable de ses véhicules d'assistance, et devra, à l'issue du rallye, laisser un emplacement propre.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1. IDENTIFICATION DES VOITURES

5.1.1. Conformément aux dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification doit être positionné à droite du pare-brise.

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre et CFR Tout-Terrain) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues aux articles 5.1.6 et 5.2.4. du présent règlement.

5.1.6 À tout moment du rallye, la constatation de :

- L'absence d'un seul panneau de portière, d'une seule plaque de rallye ou d'un numéro d'identification entraînera une pénalisation de 160 € par constat,
- L'absence simultanée des 2 panneaux de portière, plaques de rallye ou numéros d'identification entraînera la disqualification.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le 5ème Rallye Régional de la Haute Vallée d'Azergues V.H.C. reprend l'intégralité du parcours du 5ème Rallye Régional Moderne de la Haute Vallée d'Azergues.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la HAUTE VALLEE D'AZERGUES représente un parcours de **163,60 km**.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **39,90 km**.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 - 3 - 5 : « Saint Vincent de Reins » : 4 km
- ES 2 - 4 - 6 : « Croix Montmain » : 9,3 km

Les horaires figurent dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes (strictement interdites en dehors de ces horaires) :

- Samedi 14 février 2026 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30,
- Dimanche 15 février 2026 : uniquement de 14 h à 17 h 30
- Vendredi 20 février 2026 de 9 h à 13 h

Road Book : à télécharger sur le site ASA CENTAURE à partir du vendredi 13/02/2026

Des contrôles lors des reconnaissances seront effectués (2 personnes autorisées dans le véhicule de reconnaissance).

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains des communes traversées et de préserver ainsi l'avenir des rallyes.

6.2.7P PENALITES (reconnaissances)

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.3. P CARNET DE CONTROLES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.4. P CIRCULATION

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1. P DEPART

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.4. P CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.5. P EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde

7.5.18.3P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

A l'issue du rallye il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic)
- Un classement général pour les périodes E à I.
- Un classement général pour la période J à K, sous réserve de la parution des règles FFSA 2026 en accord avec l'épreuve objet.
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de compétition

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La célébration des résultats se déroulera le samedi 21 février 2026 à l'issue de l'épreuve.

Il n'y aura pas de dotation en prix. **Tous les concurrents classés seront récompensés.**